

Avis voté en plénière le 13 juillet 2011

La protection sociale : assurer l'avenir de l'assurance maladie

Déclaration du groupe de l'Artisanat

Le groupe de l'artisanat se réjouit que notre assemblée reçoive de nombreuses saisines gouvernementales. Celle sur la protection sociale - à l'origine de cet avis - était très ambitieuse dans ses objectifs ; or, le délai pour y répondre n'était pas à la hauteur de cette ambition. Le groupe de l'artisanat estime en effet que le temps a manqué pour approfondir certaines questions et ainsi répondre à toutes les problématiques soulevées par la lettre du Premier ministre.

Concernant le financement de l'assurance maladie, le groupe de l'artisanat approuve l'appréciation portée par l'avis sur la situation financière du régime de base. Rappelant l'ampleur de son déficit, il souligne - à juste titre - la nécessité d'optimiser l'efficience du parcours de soins et de rechercher des recettes nouvelles, avec le double souci de parvenir à un système de financement « pérenne et soutenable » et ne portant préjudice ni à l'activité économique ni à l'emploi.

Cependant, parmi les pistes de financement avancées, le groupe de l'artisanat considère que celle préconisant un réexamen des exonérations de charges est en décalage avec ces objectifs. S'il est certain que la reprise économique ne permettra pas, à elle seule, de réduire de façon substantielle le déficit de l'assurance maladie et qu'il importe de rechercher de nouvelles ressources, celles-ci ne devront, en aucun cas, accentuer le poids des prélèvements obligatoires pesant sur les entreprises de maind'oeuvre.

Le groupe de l'artisanat entend rappeler que c'est bien pour réduire le coût du travail lié aux charges sociales que le dispositif des allègements sur les bas salaires a été instauré dès 1993, sans être remis en cause depuis. Il rappelle également que de nombreuses études ont montré l'efficacité de ces allègements sur l'emploi des personnes peu qualifiées. Tout récemment encore, le Conseil d'orientation pour l'emploi a souligné - dans son rapport sur l'emploi dans les très petites entreprises - que ces dernières étaient les plus sensibles au coût du travail.

Le groupe de l'artisanat ne peut donc pas adhérer à la piste d'une remise en cause éventuelle de tout ou partie de ces allègements. Il est toutefois rassuré partiellement par la précision, dans l'avis, de la nécessité d'une réforme profonde de l'assiette de financement de la protection sociale, afin de ne pas handicaper l'emploi; mais il estime qu'une telle réforme doit être le préalable à un réexamen desdits allègements.

Par ailleurs, le groupe de l'artisanat regrette que l'avis soit réticent à reconnaître le rôle des complémentaires santé, même s'il encourage les entreprises et les branches à négocier ce type de couverture afin que tous les salariés en bénéficient. Au-delà d'un fort socle commun de prise en charge, les complémentaires santé doivent en effet, permettre l'accès aux soins de tous.

Concernant la gouvernance, en revanche, le groupe de l'artisanat partage la position de l'avis lorsqu'il souligne la nécessité de préserver certains principes garants de l'autonomie de gestion de l'assurance maladie.

En raison des réserves précitées, le groupe de l'artisanat s'est abstenu sur l'avis.